

Faits d'actualité

Volume 1, Number 10, 1933

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109167ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109167ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1933). Faits d'actualité. *Assurances*, 1(10), 1–1.

<https://doi.org/10.7202/1109167ar>

ASSURANCES

JOURNAL MENSUEL DES ASSURANCES

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 5211
MONTRÉAL

1725, rue St-Denis — Montréal

Faits d'actualité

L'assurance à crédit.

En assurance contre l'incendie particulièrement, le crédit à long terme est devenu un problème sérieux. Sous l'influence d'une concurrence effrénée et, il faut l'admettre, de circonstances difficiles, les agents, puis les compagnies ont accordé des crédits de plus en plus étendus. Alors que les règlements (entre assureurs et agents) sont censés se faire deux mois après l'entrée en vigueur de l'assurance, on en est rendu assez souvent à remettre le paiement de mois en mois. Le mal existe depuis longtemps, mais il a pris une telle importance que le moment est venu d'agir.

Comme on sait, le surintendant des Assurances de Québec s'est élevé fréquemment depuis 3 ans contre cet état de choses. Dans des discours, des articles et à divers congrès, il a répété qu'il y avait là une situation déplorable, dont la crise ne manquerait pas d'accentuer la gravité. En septembre dernier, l'Association des Surintendants d'Assurances du Canada a reconnu officiellement l'importance de la question en chargeant un comité de faire une enquête. Une fois complété, celui-ci comprendra les surintendants d'Ontario et de Québec, deux représentants des sociétés d'assurance et les présidents des associations de courtiers de Québec et d'Ontario; bref les délégués des groupements intéressés. Il se réunira dans quelques jours pour commencer son travail.

On ne sait pas encore exactement ce qui sortira des délibérations. Il est fortement question, cependant, de suggérer l'annulation automatique des polices dont la prime resterait impayée après un certain nombre de mois. On ne désire pas brusquer les choses: parce que la crise actuelle est pour une bonne part la cause du retard, on se propose simplement de diminuer petit à petit la période de crédit. Ainsi, en 1934, la résiliation ne se produirait automatiquement qu'après 90 jours; en 1935, après 60 jours et en 1936, après 30. La transition étant ménagée, la réforme s'opérerait graduellement et sans heurts.

Si le Congrès accepte le projet, il ne restera plus qu'à lui donner force de loi. Dans notre province tout au moins, cela ne devrait pas souffrir de difficulté car on reconnaît la nécessité d'une prompt intervention dans les milieux officiels.

Pour donner le résultat attendu, cette mesure exigera toutefois, l'entière collaboration de l'assureur et de l'agent. Comme tous deux ont intérêt à trouver une solution, nous ne doutons pas qu'ils accordent leur appui à ceux qui se feront les parrains du projet.

Aux Etats-Unis, on a également tenu à lutter contre l'abus. En juin dernier, les Commissaires des Assurances, réunis en congrès, ont suggéré que l'on exigeât des

assureurs le nom des agents n'ayant pas réglé leurs primes dans les 90 jours. Vingt Etats ont adopté la suggestion. Le 21 octobre est la date fixée pour le premier rapport. En décembre, les congressistes verront quelles mesures il faut prendre pour résoudre le problème, révélé par les chiffres obtenus. Nous en reparlerons.

Notons en terminant que la Colombie britannique a suivi l'exemple donné par les Etats-Unis. Les statistiques qu'elle sera en mesure de présenter bientôt seront d'un précieux secours pour déterminer l'étendue du mal. D'ores et déjà, ceux qui sont en contact avec la pratique savent qu'il est sérieux.

La situation économique au Canada

	juillet 1933	août 1933	août 1932
Production industrielle			
Acier — tonnes	49,080	48,660	26,710
Papier-Journal — tonnes ..	180,390	194,260	157,920
Automobiles — nombre	6,540	6,079	4,067
Energie hydroélect. —			
1,000,000 kw h.	1,443	1,503	1,230
Indices de l'emploi —			
1926 = 100	87.1	88.5	86.0
Bâtiment			
Valeur des contrats octroyés			
— \$1,000	12,652	9,480	12,689
Activité ferroviaire			
Wagons chargés (nombre) .	162,730	185,560	175,620
Divers			
Assurance-vie, ventes —			
\$1,000 —	29,998	27,082	28,124
Débits bancaires—\$1,000,000	3,528	2,649	2,116
Prix de gros, 1926 = 100 ..	70.5	69.4	66.8

Pourquoi le coût de l'assurance ne diminue pas.

On dit parfois: pourquoi le coût de l'assurance-incendie ne baisse-t-il pas à un moment où tout diminue? A première vue la remarque semble plausible. Quand on se donne la peine d'étudier les faits, cependant, on comprend que les tarifs ne puissent pas suivre la courbe décroissante des prix. Voyons brièvement pourquoi.

En période de crise, le revenu-primes diminue sensiblement. Ainsi, de 1929 à 1932, il est tombé de 56 millions à 47. De plus, les primes sont versées moins régulièrement par les assurés et par leurs intermédiaires, agents et courtiers. A certains moments, les paiements se font assez lentement pour causer de sérieux embarras. Le crédit à long terme est devenu un tel abus, en effet, que l'on songe à annuler automatiquement tout contrat dont la prime ne serait pas réglée 90 jours après l'entrée en vigueur.

Si le revenu-primes se contracte, par contre le rapport des sinistres aux primes augmente à une allure rapide. De 1929 à 1932, il est passé de 53.80 à 64.16. Fait à signaler parce qu'il est très caractéristique, ce rapport oscille d'un minimum à

Dossiers

Aperçu des méthodes de tarification en Assurance-Incendie

Laisse-t-on au hasard des circonstances et des hommes le soin de fixer les taux de prime en assurance contre l'incendie? Si l'on suit des règles déterminées, comment procède-t-on? Voilà ce qui fera le sujet du présent article.

La tarification en assurance, c'est-à-dire la manière dont on établit les tarifs, est à la base même du succès des opérations. Si la méthode suivie est bonne, l'entreprise peut faire face à ses engagements, constituer des réserves et, ainsi, donner à ses affaires la sécurité voulue. Par contre, si les tarifs sont

(Suite à la 2e page)

un maximum suivant la marche de l'activité économique. On peut en suivre la courbe au seul examen de la statistique des dernières années.

% des règlements avec primes			
1918	50.63	52.79	1925
1919	41.91	48.91	1926
1920	45.25	40.92	1927
1921	58.00	46.47	1928
1922	68.19	53.80	1929
1923	63.44	57.53	1930
1924	58.68	58.62	1931
	64.16		1932

Voilà quatre périodes où l'influence de la prospérité générale sur l'importance et la fréquence des incendies est très sensible. Une conclusion s'impose: le facteur moral en assurance joue un rôle de premier plan puisque la contraction des affaires entraîne automatiquement l'augmentation des sinistres.

A ces difficultés d'ordre technique vient s'ajouter la dépréciation des placements, qui entraîne le dégonflement du portefeuille et la diminution de son rendement. Quels que soient la prudence et le flair de ceux qui voient à l'emploi des fonds d'une société, il est impossible d'éviter les effets de la crise. Tout au plus peut-on les atténuer. Or, à cette nouvelle diminution il faut faire face par de constants appels aux réserves constituées pendant les années d'abondance.

Ajoutons enfin les taxes que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux n'hésitent pas à augmenter. Pour se rendre compte de l'importance qu'elles prennent dans l'ensemble, on n'a qu'à se référer au chiffre que nous citons ailleurs pour la seule ville de Montréal.

Qu'on ne croie pas qu'il y ait là aucune exagération. Les faits que nous citons sont strictement exacts dans leur simplicité. Ils auront convaincu, croyons-nous, qu'en une période comme celle-ci on ne peut espérer voir les tarifs réduits de façon sensible.